



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

ALTER'NA

Publics concernés

Entreprise

Domaines secondaires

Agriculture , Agroalimentaire , Foncier

La Région Nouvelle-Aquitaine développe un nouvel outil pour favoriser l'accès au crédit dans le secteur agricole, agroalimentaire et forestier. Accompagnée de l'Europe, elle a ainsi créé une garantie publique dénommée « ALTER'NA ».

Objectifs

Favoriser un meilleur accès au financement pour les projets risqués ou pour les nouvelles entreprises sans historique de crédit ;
Alléger les conditions et exigences en cas d'insuffisance de garanties par rapport aux exigences standards des intermédiaires financiers ;
Proposer des prêts d'investissement ou de développement à des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt et de limitation de garanties personnelles.

Bénéficiaires

Les exploitants agricoles exerçant réellement une activité agricole : personnes physiques et conjoints collaborateurs, personnes morales dont l'objet est agricole du type GAEC, EARL, SARL, etc., candidats à l'installation ayant le statut de jeune agriculteur, bénéficiaires des aides à l'installation, établissements de développement agricole, d'enseignement agricole et de recherche.
Pour le secteur viticole, une certification environnementale de niveau II ou III ou AB est exigée ;
Les groupements d'agriculteurs (CUMA composée exclusivement d'agriculteurs, structures collectives) ;
Les entreprises agro-alimentaires (en mode de production biologique) ;
Les entreprises actives dans les opérations précédant la transformation industrielle du bois occupant moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel

n'excède pas 10 millions d'euros : entreprises prestataires de travaux forestiers (ETF), exploitants forestiers et coopératives forestières.

L'ensemble des bénéficiaires doivent avoir leur siège ou un établissement actif en Région Nouvelle-Aquitaine.

Critères de sélection

Projets éligibles

Transition des exploitations dans le secteur de l'élevage
Transition des exploitations dans le secteur de la production végétale et du Plan Végétal Environnement
Développement de la production de fruits et légumes sous serres
Soutien à la transformation et commercialisation à la ferme
Soutien aux entreprises agro-alimentaires pour développer des produits bio
Soutien à la diversification non agricole : hébergements touristiques et ruraux, activités de loisir et microméthanisation à des fins de revente (unités < 80kw)
Soutien aux investissements des entreprises d'exploitation forestière

Assiette éligible

Actifs corporels et incorporels localisés en Nouvelle-Aquitaine, y compris l'achat de plants et de bétail (TVA éligible)
Fonds de roulement (dans la limite de 200 000€ ou 30% des dépenses éligibles)
Frais de transfert de droits de propriétés (entre investisseurs indépendants)
Foncier (terrains bâtis et non bâtis) dans la limite de 10% de l'assiette éligible

Hors éligibilité

Irrigation
Centres équestres
Mise aux normes
Aquaculture / Pêche
Matériel d'occasion
Crédit-bail

Comment faire ma demande ?

Instruction des demandes auprès des établissements bancaires

Banque Populaire : Thierry HIERE - thierry.hiere@bpaca.banquepopulaire.fr
Crédit Agricole : expertise.financement.agri@ca-aquitaine.fr /
expertise.financement.viti@ca-aquitaine.fr
Crédit Mutuel : Etienne BROSELLIER - alterna@creditmutuel.fr

CIC (Crédit Industriel et Commercial) : cic-agri@cic.fr

Renseignements Région Nouvelle-Aquitaine

Utilisez le formulaire ci-dessous

Correspondants

Sous-direction Compétitivité, Agroalimentaire et Circuits courts

05.56.56.01.46